

Rectificatif

Générale

colonial

# Rectificatif n° n°51 CONCOURS POUR L'ADMISSION DES AD-- JOINTS DES SERVICES CIVILS ET DES COMMIS PRINCIPAUX DES SECRÉTA- RIATS GÉNÉRAUX AU STAGE DE L'ÉCOLE COLONIE

n°51

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
10 août 1930

Numéro JO  
n° 405 du 31/08/1930

Date du numéro  
31 août 1930

## TEXTE INTÉGRAL

Rectificatif au Journal officiel du 10 août 1930, page 9266, 13° colonne, 37° ligne en remontant, au lieu de : Huit jours à l'avance au Journal officiel », lire : < Huit mois à l'avance au Journal officiel 5; 2° colonne, 90° ligne en remontant, au lieu de : & Le département demande à l'administration coloniale si elle autorise les candidats », lire : « Le département demande à l'Administration coloniale compétente si elle autorise les candidats »: même colonne, 4° ligne en remontant, au lieu de : « L'article 5 », lire : & L'article 6